

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### PIERRE PLUS

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.  
Siège social : 56, rue de Lille, 75007 Paris.  
382 886 323 RCS Paris.

#### Avis de convocation.

Les associés de la S.C.P.I. Pierre Plus sont convoqués en assemblée générale annuelle le vendredi 8 juin 2007 à 11 heures, dans les locaux de Ciloger – 160, Boulevard Haussmann – 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture :
  - du rapport de la société de gestion,
  - du rapport du conseil de surveillance,
  - des rapports du commissaire aux comptes.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Quitus à donner à la société de gestion ;
- Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution ;
- Constatation du capital effectif arrêté au 31 décembre 2006 ;
- Affectation du résultat ;
- Détermination de la limite dans laquelle la société de gestion est autorisée à contracter des emprunts ;
- Autorisation donnée à la société de gestion :
  - de céder des éléments du patrimoine immobilier ne correspondant plus à la politique d'investissement de la SCPI,
  - de percevoir une rémunération.
- Election de trois membres du conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de l'expert immobilier ;
- Questions diverses.

Les associés de la SCPI Pierre Plus seront appelés à voter sur le projet de résolutions suivant :

**Première résolution** . — Après avoir entendu le rapport de la société de gestion, le rapport du conseil de surveillance et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2006 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus à la société de gestion Ciloger pour cet exercice.

**Deuxième résolution** . — Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-76 du code monétaire et financier, l'assemblée générale prend acte de ce rapport et approuve son contenu.

**Troisième résolution** . — L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la SCPI qui s'élèvent au 31 décembre 2006 à :

- valeur comptable : 17 154 986 euros ;
- valeur de réalisation : 20 791 053 euros ;
- valeur de reconstitution : 24 392 073 euros.

**Quatrième résolution** . — L'assemblée générale, sur proposition de la société de gestion, arrête le capital effectif de la SCPI au 31 décembre 2006 à la somme de 14 682 700 €.

**Cinquième résolution** . — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 1 088 443,00 euros qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 3 473,98 euros, forme un revenu distribuable de 1 091 916,98 euros, somme qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

- à la distribution d'un dividende, une somme de 1 020 151,30 euros
- au report à nouveau, une somme de 71 765,68 euros

**Sixième résolution** . — L'assemblée générale fixe à la somme de quatre millions d'euros (4.000.000 €) le montant dans la limite duquel la société de gestion peut, au nom de la société, contracter des emprunts. Cette faculté est consentie à la société de gestion jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

**Septième résolution** . — L'assemblée générale autorise la société de gestion à céder des éléments du patrimoine immobilier ne correspondant plus à la politique d'investissement de Pierre Plus, et ce, dans les conditions fixées par l'article R214-116 du Code monétaire et financier. Cette faculté est consentie à la société de gestion jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Lors du réemploi des fonds provenant des cessions des immeubles visés ci-dessus, la société de gestion percevra une rémunération hors taxes de 2,5 % des investissements hors taxes, droits et frais inclus, cette rémunération étant perçue au fur et à mesure des décaissements.

**Huitième résolution** . — L'assemblée générale prenant acte de la démission, depuis la dernière assemblée, de trois membres du conseil de surveillance, ramenant le nombre de conseillers en fonction en deçà du minimum légal, décide de compléter l'effectif dudit conseil. Seront en conséquence élus les trois associés candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les fonctions des trois membres du conseil de surveillance ainsi désignés prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

**Neuvième résolution** . — L'assemblée générale renouvelle le mandat du cabinet Atisreal Expertise en qualité d'expert immobilier chargé d'établir annuellement la valeur du patrimoine de la SCPI. Son mandat viendra à expiration à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

**Dixième résolution**. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet de remplir toutes les formalités légales, administratives, fiscales et autres, et, de signer à cet effet, tous actes, dépôts et en général, toutes pièces nécessaires.

L'ordre du jour de l'assemblée générale comportant l'élection de trois membres du conseil de surveillance, les informations ci-dessous sont publiées, conformément à l'article R 214-131 du Code monétaire et financier :

- Monsieur Jérôme Bienvenu : propriétaire de 12 parts, né en 1964, gérant d'une société d'importation de biens d'ameublement et de décoration
- Monsieur Serge Blanc : propriétaire de 2 parts, né en 1950, cadre bancaire ;
- Monsieur Olivier Blicq : propriétaire de 2 parts, né en 1957, employé de l'Inspection du Travail ;
- Monsieur Henri-Pierre Bringel : propriétaire de 280 parts, né en 1943, pharmacien en retraite ;
- Monsieur Jean-Luc Bronsart : propriétaire de 2 parts, né en 1955, retraité de la fonction publique hospitalière ;
- Monsieur Jean-Luc Caussin : propriétaire de 36 parts, né en 1959, responsable d'exploitation principal d'une société de parcs de stationnement ;
- Monsieur Romain Chamboncel : propriétaire de 30 parts, né en 1933, cadre supérieur de la direction financière d'un groupe chimique en retraite ;
- SC Chang, représentée par son gérant Monsieur Pierre Lang : société civile propriétaire de 1.455 parts ;
- Monsieur Gérard Cherpion : propriétaire de 173 parts, né en 1948, pharmacien, Conseiller Régional de Lorraine et député des Vosges ;
- Monsieur Jean-Claude Devis : propriétaire de 60 parts, né en 1941, Directeur logistique d'un groupe industriel en retraite ;
- Monsieur Eric Freudenreich : propriétaire de 2 parts, né en 1971, expert comptable, directeur de mission, actuellement cadre financier dans un groupe du CAC 40 ;
- Monsieur Stéphane Gasnier : propriétaire de 35 parts, né en 1960, responsable du contrôle interne au sein du service occupation des logements de l'OPAC de Paris ;
- Monsieur Gérard Geyer : propriétaire de 67 parts, né en 1949, dirigeant d'une agence de publicité spécialisée dans la communication immobilière, actuellement conseil en marketing et coordination de commercialisation ;
- Monsieur Yvon Guillot : propriétaire de 12 parts, né en 1946, gérant d'une société de conseil dans le domaine des cessions/reprises de petites PME et dans le montage de dossiers à dominante immobilière ;
- SCI JDA, représentée par Madame Astrid Jouart : société civile immobilière propriétaire de 4 parts ;
- Monsieur William Le Coustumier : propriétaire de 4 parts, né en 1985, comptable ;
- Monsieur Jacques Merker : propriétaire de 50 parts, né en 1958, gérant de sociétés civiles immobilières ;
- Monsieur Patrice Morelli : propriétaire de 32 parts, né en 1942, auteur et réalisateur multimédia ;
- Monsieur Jean Pedroli : propriétaire de 17 parts, né en 1943, ingénieur technico-commercial traitement des eaux en retraite ;
- Monsieur Claude Reboul : propriétaire de 74 parts, né en 1949, chirurgien orthopédiste ;
- Monsieur Jean-Paul Roux : propriétaire de 20 parts, né en 1942, Professeur des Universités en psychologie ;
- SCI Saiph-2, représentée par Mademoiselle Fabienne Gaillard : société civile immobilière propriétaire de 20 parts ;
- Monsieur Francis Venner : propriétaire de 16 parts, né en 1946, pharmacien d'officine ;
- Monsieur Jean-Claude Vollmar : propriétaire de 4 parts, né en 1947, pharmacien ;
- Monsieur Patrick Wasse : propriétaire de 2 parts, né en 1963, auditeur interne dans une société de services.

0706945